

Le Marcellois

JANVIER - FÉVRIER 2024



Activités à venir, nouvelles et bien plus!

 MRC des
Maskoutains
Un monde à votre mesure



Mot de la mairesse

Marcelois et Marceloises, cordial bonjour!

Quand vous recevrez votre journal, 2024 aura pris son envol. Les congés des Fêtes seront déjà du passé; La routine revient avec tout plein de projets.

En première ligne, en mon nom ainsi qu'en celui des membres de l'équipe municipale, nous vous souhaitons une très bonne année 2024.

Santé, paix et petits bonheurs au quotidien.

Notre municipalité se démarque beaucoup par son dynamisme grâce à nos employées municipales ainsi qu'à notre coordonnatrice en loisirs. Elles ont l'oeil ouvert pour toute subvention qui peut faire bénéficier notre petite municipalité. Je vous annonce que nous recevrons de gros montants en subventions, soit pour nos infrastructures, nos loisirs ainsi que notre municipalité. MERCI à nos petites abeilles, comme diraient nos jeunes: GOOD JOB!

En terminant, j'aimerais vous partager qu'il est important de participer aux activités; Ne pas seulement regarder passer le train mais de monter à bord et y faire un tour. Sur cela, je vous souhaite un très bel hiver. Allez jouer dehors, faites le plein d'énergie et rentrez à la maison avec le nez et les petites joues rouges.

On se reparle bientôt!



Réflexion sur un centre communautaire multifonctionnel

Le conseil municipal, soucieux de tenir compte de l'avis de la population, a décidé de vous présenter un document de consultation.

Nous aimerions recevoir votre opinion et vos suggestions quant au projet du centre communautaire multifonctionnel. Un sondage est à répondre suite à la lecture du document de consultation. Les commentaires seront traités de manière confidentielle. Vous avez jusqu'au 31 janvier 2024 pour participer. Voici le lien internet pour le document de consultation et le sondage

<https://saintmarcelderichelieu.ca/>

Des copies papier des documents sont disponibles au dépanneur ou au bureau municipal.

Le document a comme objectif de présenter les diverses options évaluées par le conseil.

*Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu
117 rue Saint-Louis 450-794-2832*



À venir...

Janvier

1er Janvier : Jour de l'an

15 Janvier 19H00 : Séance du conseil municipal à la sacristie de l'église

19 janvier : film pour les jeunes de 5 à 17 ans



3 février : activité chocolat Saint-Valentin

9h00 à 10h00 5 à 8 ans

10h30 à 12h00 9 ans et plus

5 Février 19H00 : Séance du conseil municipal à la sacristie de l'église

14 février : Saint-Valentin



Activités à venir



19 janvier 2024

Film pour les jeunes

Le film : SUPER MARIO BROS 2023

À l'église - 19h00

Les portes ouvriront à 18h45

***Chaque enfant de moins de 7ans doit être accompagné de son parent. ***

1 pop-corn par enfant sera remis.

Apporte ta bouteille d'eau



3 Février 2024

Activité chocolat

Viens avec nous faire ton chocolat de Saint-Valentin !

2 groupes d'âge sont mis à l'horaire pour une meilleure gestion.

9h00 à 10h00 - 5 à 8 ans: Guimauve en chocolat

10h30 à 12h00 - 9 ans et plus: Chocolat moulé

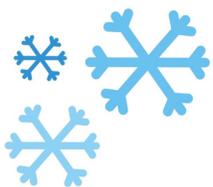
*****Activité gratuite*****

Inscription au 450-779-9969

à Marie-Eve Malouin



Règlements et Heures d'ouverture de la patinoire



PATINOIRE

RÈGLEMENTS

- Port du casque fortement recommandé.
- Aviser un surveillant en cas de bris d'équipement, d'installations défectueuses, etc. ou contactez la municipalité.
 - Respectez les surveillants et les autres patineurs.
 - Interdit de lancer de la neige.
- La municipalité de Saint-Marcel de Richelieu se déresponsabilise de tout vol et perte. Tout événement hors des heures d'ouverture est hors de notre contrôle.
 - Tout enfant âgé de moins de 8 ans doit être accompagné d'une personne responsable.



Lundi au Jeudi :	18h00 à 19h30 : Patinage libre 19h30 à 21h00 : Hockey libre
Vendredi :	18h00 à 20h00 : Patinage libre 20h00 à 22h00 : Hockey libre
Samedi et Dimanche:	09h00 à 18h00 : Partage de la patinoire 18h00 à 20h00 : Patinage libre 20h00 à 21h30 : Hockey libre



***La municipalité et les loisirs vous souhaitent
un beau temps des fêtes et de profiter du
temps en famille.***

Saint-Marcel en humour

DATE : 23 MARS 2024

HEURE : 17H 30

LIEU : ÉGLISE DE SAINT-MARCEL

Jean-Francois Otis



TABLES
DISPONIBLES
EN PRÉVENTE
200\$

SOUPER SPAGHETTI/SPECTACLE 25\$

SPECTACLE SEULEMENT 19H30 20\$

Tables en prévente dès le 15 Janvier

Billets en vente dès le 22 Janvier

Contactez Marie Eve Malouin : 450-779-9969

Par virement Interac : Question : souper / Réponse: Humour

Saint-Marcel en humour

DATE : 23 MARS 2024

HEURE : 17H 30

LIEU : ÉGLISE DE SAINT-MARCEL

Canva

Forbidden (403)

Sorry, you cannot access this page

Please visit our [Help Center](#) for more information. Error code:
[8457e2ab5d1c207e]

[Go back to the Canva homepage](#)

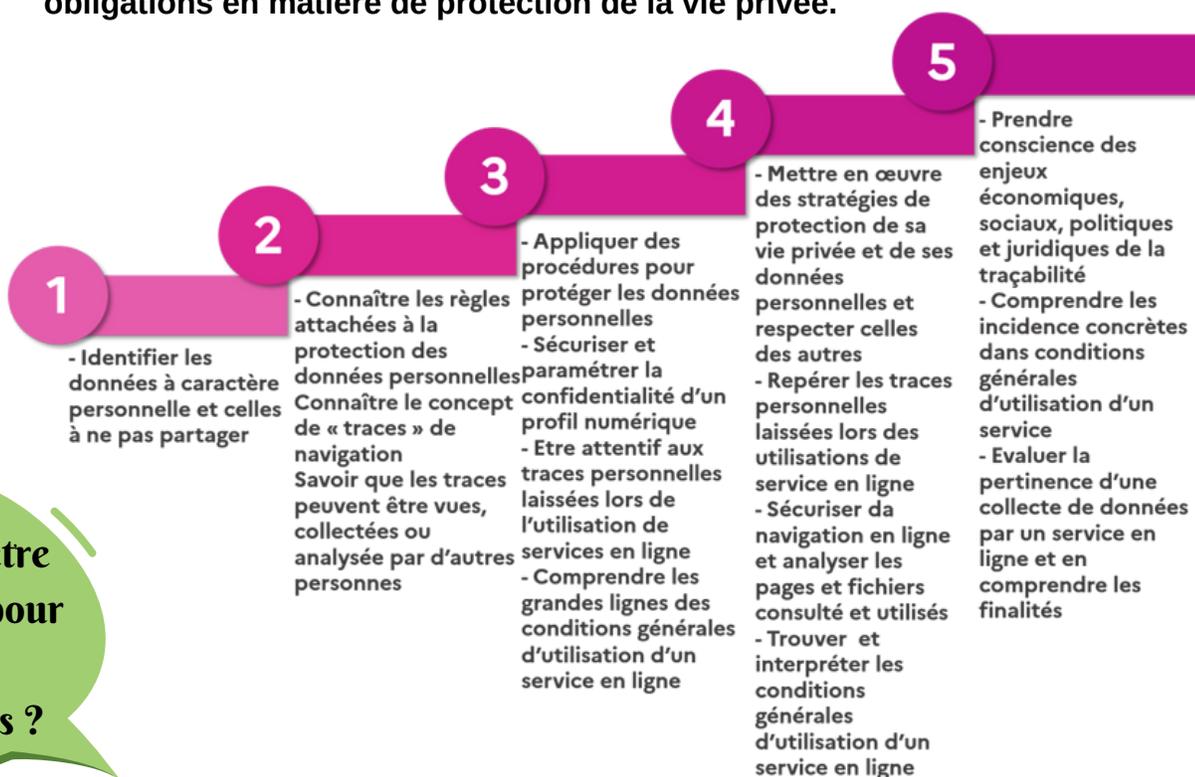
LA DISPONIBILITÉ DES TABLES SERA MISE À JOUR
RÉGULIÈREMENT SUR LA PAGE FACEBOOK DES LOISIRS.

Rappel à la population

Le Canada et de nombreux autres pays du monde entier soulignent la Semaine de la protection des données durant la dernière semaine de janvier à chaque année. La Journée de la protection des données, qui a lieu le 28 janvier, commémore la signature, en 1981, de la Convention no 108, le premier traité international ayant force d'obligation qui porte sur la protection des renseignements personnels et des données. La commémoration de cette journée s'est maintenant transformée en une initiative d'une semaine.

Cette semaine thématique fait valoir l'incidence de la technologie sur notre droit à la vie privée et l'importance de protéger les renseignements personnels et de reconnaître leur valeur.

La Semaine de la protection des données est l'occasion de mettre en évidence des enjeux importants; sensibiliser les individus, les entreprises et les institutions fédérales aux droits et obligations en matière de protection de la vie privée.



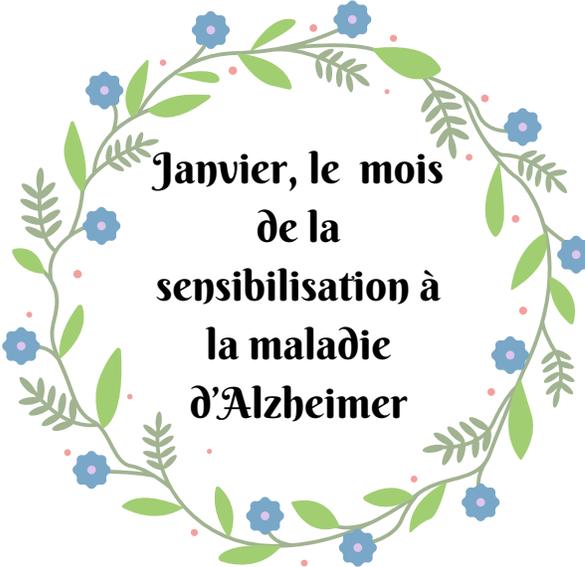
Pensez-vous être assez protégé pour déjouer les hameçonneurs ?

28 janvier 2024

Journée internationale de protection des données personnelles



Le saviez-vous ...



Janvier, le mois
de la
sensibilisation à
la maladie
d'Alzheimer

Les causes de la maladie d'Alzheimer sont inconnues, mais les facteurs génétiques jouent un rôle : Environ 5 à 15 % des cas se passent dans les familles.

Plusieurs anomalies génétiques spécifiques peuvent être impliquées. Certaines de ces anomalies peuvent être héritées lorsqu'un seul parent a le gène anormal.

La maladie d'Alzheimer est une maladie neurodégénérative chronique qui détruit les cellules cérébrales, ce qui provoque, avec le temps, une détérioration de la mémoire et des capacités de réflexion.



Le myosotis est devenu le symbole de la Société Alzheimer, car il symbolise la perte de mémoire. Le myosotis nous invite à ne pas oublier les personnes atteintes de cette maladie et leurs aidants.



JANVIER
MOIS DE LA SENSIBILISATION À L'ALZHEIMER

Demande à la population

Les loisirs sont à la recherche de bénévoles au sein de leur équipe

Tu as envie de t'investir dans ta municipalité?

Tu as envie d'être dans une équipe ultra sympathique et motivée?

Tu souhaites aider les gens de notre communauté?

Viens nous rencontrer!

Tu peux aussi communiquer avec nous

450-779-9969

Marie Eve Malouin

coordonnatrice des loisirs



Demande à la population

Histoire de famille

Nous sommes à la recherche de familles de père en fils et/ou de terre en terre qui souhaiteraient partager avec nous un bout de leur vie familiale et de leurs souvenirs. Chaque famille pourra avoir une page du journal avec son histoire.

Vous êtes intéressés? Prenez contact avec votre coordonnatrice en Loisirs: Marie Eve Malouin (450)779-9969

Marcelois, Marceloises, on a hâte d'entendre ce que vous avez à raconter!





Équipe Municipale 2022-2026

Marguerite Desrosiers
Mairesse



Julie Hébert
Directrice Général



Linda Langlais
secrétaire



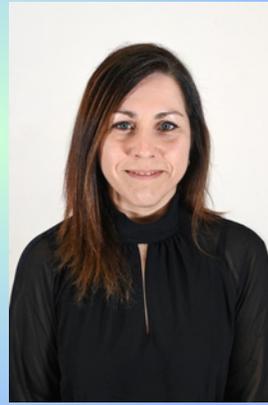
Véronique Dufresne
conseillère #1



Isabelle Houle
Conseillère #2



Mélanie Hardy
Conseillère #3



William McMahon
Conseiller#4



Gilles Bernier
Conseiller #5



Sylvie Viens
Conseillère #6



Patrick Poitras
Inspecteur Municipal



Luc Chamberland
Inspecteur Municipal



Les prochaines séances du conseil auront lieu à 19h00 à la sacristie de
l'église aux dates suivantes :
15 janvier 2024 et 5 février 2024

Coordonnées - Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Adresse : 117 rue Saint-Louis Saint-Marcel-de-Richelieu (Qc) J0C 1T0

Téléphone : 450-794-2832

Courriel : munst-marcel@mrcmaskoutains.qc.ca

Site Internet : www.saintmarcelderichelieu.ca

Heures d'ouverture : Lundi au jeudi 8h à 16h

Linda Langlais : adjoint@saintmarcelderichelieu.ca

Julie Hébert : direction@saintmarcelderichelieu.ca

Samuel Grenier, Inspecteur en bâtiment : inspecteur@saintmarcelderichelieu.ca

Marguerite Desrosiers : maire@saintmarcelderichelieu.ca

Véronique Dufresne : conseiller1@saintmarcelderichelieu.ca

Isabelle Houle : conseiller2@saintmarcelderichelieu.ca

Mélanie Hardy : conseiller3@saintmarcelderichelieu.ca

William McMahon : conseiller4@saintmarcelderichelieu.ca

Gilles Bernier : conseiller5@saintmarcelderichelieu.ca

Sylvie Viens : conseiller6@saintmarcelderichelieu.ca

Marie Eve Malouin, coordonnatrice des Loisirs ; loisirs@saintmarcelderichelieu.ca

Urgence 911	Plainte Sureté du Québec 450-773-5081	Info Santé 811
École Saint-Hugues/Saint-Marcel (immeuble Saint-Marcel) (450)-778-8500	Fabrique (450)-794-2832 poste 4	Info crime 1-800-711-1800
Dépanneur Mary - Comptoir postal (450) 794-2851	La Clé sur la Porte Violence conjugale (450)-774-1843	Marie Malouin Coordonnatrice (450)-779-9969
Location salle (450)-794-2832 poste 4	Fadoq 1-800- 828-3344- 7424	Bibliothèque (450)-794-2832 poste 6
CLSC (450)-778-2572	Société Protectrice des Animaux de Drummond (SPAD) 1-855-472-5700	Transport adapté (450)-774-8810 Transport collectif (450)-774-3173
Aqueduc Richelieu Centre (450)-792-2001	Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (450)-774-2350	



Nous avons 3 défibrillateurs externes automatisés (DEA) qui sont situés à **l'Épicerie Mary**, à **l'église** et dans le **camion incendie**.



Chronique du Service régional de prévention incendie

On décore en toute sécurité !

Privilégiez un arbre artificiel, car il risque moins de prendre feu qu'un arbre naturel.

Lumières décoratives

u Choisissez des lumières homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.

u N'utilisez pas à l'extérieur des lumières décoratives conçues pour l'intérieur, et vice-versa.

u Utilisez une minuterie ou éteignez toujours vos lumières décoratives lorsque vous quittez la maison ou allez au lit.

Cordon de rallonge

u Choisissez des cordons de rallonge homologués (CSA ou ULC).

u Ne surchargez pas les prises de courant et les rallonges.

Utilisez plutôt une barre d'alimentation.

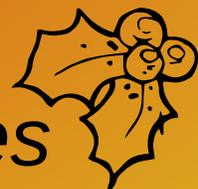
u N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois.

Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.

Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains
Marie-Eve Leduc, T.P.I.
Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127
prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca



Joyeux temps des fêtes



Mention spéciale

Madame Nicole Robidoux Beauchamp, mère du « Caporal Nicolas Raymond Beauchamp » décédée le 17 novembre 2007, à Kandahar, en Afghanistan, a été choisie par la Direction provinciale du Québec comme « Mère de la Croix d'argent » pour l'année 2023.



*La Mère de la Croix d'argent de la
Direction du Québec pour 2023e*

Direction provinciale du Québec

Légion 

Quebec Provincial Command



MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains
www.riam.quebec



CALENDRIER 2024

LA PRÉSENTATION, SAINT-BARNABÉ-SUD, SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE, SAINT-HUGUES, SAINT-JUDE, SAINT-LOUIS,
SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU ET SAINT-SIMON

www.riam.quebec



MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!



LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES,
UNE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE!

AUTRES SERVICES

Pour plus de détails, consultez le www.riam.quebec

Écocentres (mi-avril à fin novembre)

1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe, du vendredi au dimanche, de 8 h 30 à 16 h 30
Les remorques de plus de 4 pi X 8 pi ne sont pas acceptées à Saint-Hyacinthe.
68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale, samedi et dimanche, de 8 h 30 à 16 h 30
Les remorques de plus de 5 pi X 10 pi ne sont pas acceptées à Acton Vale.

Gros rebuts (3 collectes par année)

Objets d'usage domestique trop gros pour être placés dans le bac roulant,
déposés en bordure de rue, la veille de la collecte.
Ramassés le jour prévu au calendrier, entre 7 h et 19 h.
Les petits résidus, même déposés dans des sacs ou des boîtes,
et les matériaux de construction ne sont pas acceptés.

Résidus domestiques dangereux

Les samedis 25 mai et 7 septembre
900, rue Turcot, Saint-Hyacinthe, de 8 h 30 à 16 h 30
Le samedi 14 septembre
940, rue du Centre, Saint-Jude, de 7 h 30 à 11 h
1505, 3^e Avenue, Acton Vale, de 13 h à 16 h 30

Vidange des installations septiques

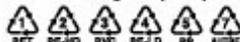
Aux deux ans, de mai à octobre, selon le circuit déterminé par la Régie.
Il est important de maintenir vos coordonnées à jour à la Régie.
Dégager entièrement les couvercles pour éviter des frais
de déplacement inutile.

MATIÈRES ADMISSIBLES

MATIÈRES RECYCLABLES

(contenants, emballages et imprimés)

Contenants et emballages de plastique avec logo



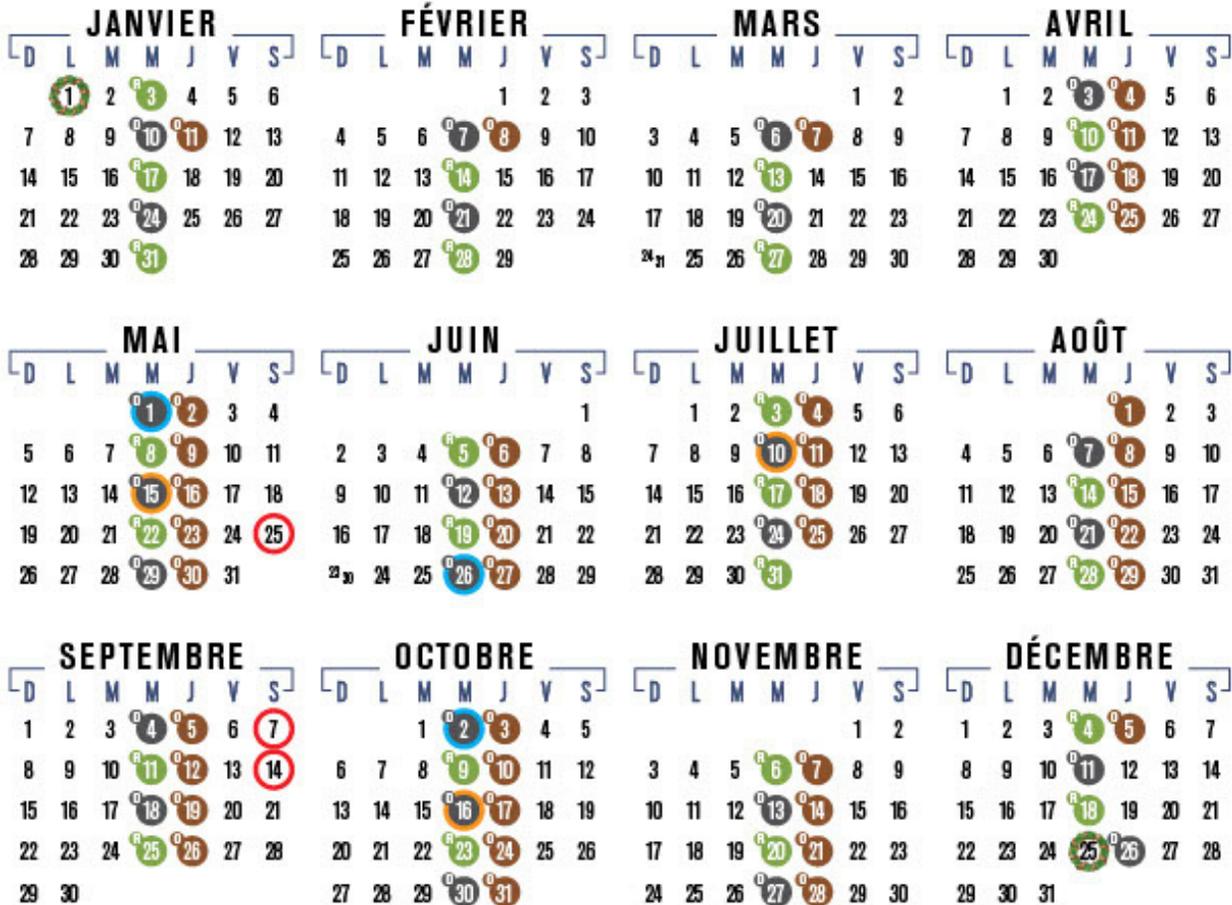
MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENTION : Les grosses branches, les sacs de plastique, les animaux morts,
les morceaux de métal ou de plastique ne doivent jamais être déposés dans le bac brun!
Si surplus, utiliser une petite poubelle ronde, des sacs de papier ou une petite boîte de carton.
Aucun sac de plastique, même compostable ou biodégradable,
n'est accepté lors de la collecte.



Consultez le site Internet de la Régie pour une liste détaillée

www.riam.quebec



● Déchets ● Matières recyclables ● Matières organiques ● Férié

○ Collecte des gros rebuts (La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Jude)

○ Collecte des gros rebuts (Saint-Hugues, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Simon)

○ Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos)

Les bacs verts et les bacs bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.



MODALITÉS DES COLLECTES

Les collectes s'effectuent de 7 h à 19 h. Les bacs doivent être placés en bordure de la voie publique (et non dans l'emprise de la rue ou sur le trottoir) seulement à compter de 19 h, la veille de la collecte.

- Aucun déchet placé à côté du bac gris ou noir ne sera ramassé.
- Les résidus domestiques doivent obligatoirement être placés dans des bacs roulants conformes et ne doivent jamais être déposés dans les bacs de matières recyclables ou organiques fournis par la municipalité.

Consultez le site Internet de la Régie pour une liste détaillée des matières admissibles.

ATTENTION : Les cendres représentent un risque élevé d'incendie et ne doivent pas être déposées dans les bacs. Chaque année, elles donnent naissance à de nombreux foyers d'incendie. Il est recommandé d'en disposer directement sur le terrain.

L'industrie, le commerce ou l'institution qui désire bénéficier des services de collecte des matières recyclables ou des matières organiques offerts par la Régie peut y adhérer en contactant sa municipalité (certaines restrictions s'appliquent).